

Énergie : quelles priorités régionales ?

Christophe HAVEAUX, 04 Novembre 2014



Les nouveaux gouvernements régionaux se mettent en place. Quelles sont les intentions déclarées pour les énergies renouvelables et la gestion de la demande d'énergie ?

Le secteur renouvelable est sorti fragilisé de ces trois dernières années d'incertitudes en matière de politique énergétique. La nouvelle législature redonnera-t-elle confiance aux acteurs en vue d'atteindre les objectifs européens 2020 ? Les Déclarations de Politique Régionale (DPR) donnent en tout cas les grandes orientations pour les 5 années à venir. En Wallonie, le gouvernement PS-cdH annonce vouloir poursuivre le développement du renouvelable « à un rythme et à un coût sociétal supportables et maîtrisés ». Et les trois ministres de référence – Paul Furlan (PS) (Energie), Jean-Claude Marcourt (PS) (Economie) et Carlo Di Antonio (cdH) (Environnement) –, déjà présents au sein du précédent gouvernement, auront sans doute à cœur de poursuivre les actions. La DPR entend en tout cas « Soutenir les efforts d'économies d'énergie », « Garantir l'accès de tous à l'énergie dans un marché efficace » et « Développer les énergies renouvelables au bénéfice de la collectivité » (1). A Bruxelles, le gouvernement PS-cdH-FDF veut « Soutenir l'économie circulaire » et garantir « une énergie accessible pour tous » (2). La nouvelle ministre de l'Energie et de l'Environnement, Céline Fremault (cdH), prévoit de réévaluer et regrouper les dispositifs de primes « Rénovation » et « Energie » en vue de mieux cibler les ménages qui en ont réellement besoin.

Les primes actuelles de la construction passive neuve seront par exemple déplacées vers des travaux économiseurs d'énergie. Le gouvernement bruxellois créera un fonds de financement des travaux économiseurs d'énergie pour les ménages, reprenant les missions du prêt vert bruxellois, et pérenniser le prêt à 0 % pour les ménages à bas revenus. Il rationalisera également les outils d'accompagnement. Par ailleurs, il renforcera la formation aux métiers des nouvelles technologies, des transitions énergétiques, sociales et environnementales, en

vue de créer des emplois locaux. Enfin, la DPR envisage d'accorder des certificats verts à l'incinérateur de Bruxelles pour financer la Région, ce qui transformerait le principe initial du mécanisme de soutien à la production d'électricité verte.

En Flandre, le gouvernement NVA-CD&V-Open VLD annonce des actions prioritaires pour économiser l'énergie dans les bâtiments, notamment dans les logements sociaux. La nouvelle ministre de l'Énergie, Annemie Turtelboom (Open VLD), reformera et simplifiera les mécanismes de soutien à la production d'électricité et de chaleur vertes. Le gouvernement flamand veillera en outre à maintenir un coût de l'énergie similaire à celui des pays voisins, afin de garantir la compétitivité des entreprises (3). Les mêmes partis flamands, associés au MR, négocient actuellement la formation du gouvernement fédéral et leur déclaration de politique fédérale.

(1) DPR wallonne, chapitre Énergie, p 87: www.wallonie.be

(2) Accord du gouvernement bruxellois, chapitre Développement durable, p 63: www.bruxelles.irisnet.be

(3) Accord gouvernement flamand, p 19-20 : www.vlaanderen.be

Source URL: <http://renouvelle.be/fr/actualite-belgique/energie-quelles-priorites-regionales>